



DOSSIER DE DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT

PROJET EMILE

VORWERK  
DONNEMAIN-SAINT-MAMES (28)

Pièce jointe n° 10 : Évaluation des incidences  
Natura 2000



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

## REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
12/08/2022	1	Version finale

## TABLE DES MATIERES

I.	Description du contexte.....	4
I.1.	Localisation des sites Natura 2000 proches.....	4
I.2.	Description des sites Natura 2000 proches .....	6
I.3.	Qualité et importance .....	7
I.4.	Vulnérabilité du site .....	7
II.	Analyse des incidences potentielles sur les sites Natura 2000.....	8
II.1.	Incidences en termes d'emprise .....	8
II.2.	Incidences liées aux rejets aqueux .....	8
II.3.	Incidences liées aux rejets atmosphériques .....	8
II.4.	Incidences liées aux émissions sonores.....	8
II.5.	Incidences liées au trafic.....	8
II.6.	Incidences sur les habitats, la faune et la flore .....	9
III.	Conclusion de l'évaluation des incidences Natura 2000.....	9

## I. DESCRIPTION DU CONTEXTE

---

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 est la traduction en droit français de l'article 6 de la directive « habitats, faune, flore ». Il représente le volet réglementaire de la politique Natura 2000 et vise à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Son principe est de vérifier que les projets analysés ne portent pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation d'un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes. Dans les cas où un effet significatif dommageable pour ces habitats et espèces est possible et ne peut être évité, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projets d'intérêt public majeur et sous certaines conditions strictes).

Le réseau comprend deux types de zones :

- Les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** conformément à l'application de la Directive européenne 2009/147/CE du 2 avril 1979 dite Directive « Oiseaux » où s'appliquent les mesures de gestion visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Les **Zones Spéciale de Conservation (ZSC)** désignées dans le cadre de l'application de la Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » dont l'objectif est la conservation de types d'habitats naturels et de la faune et la flore figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ».

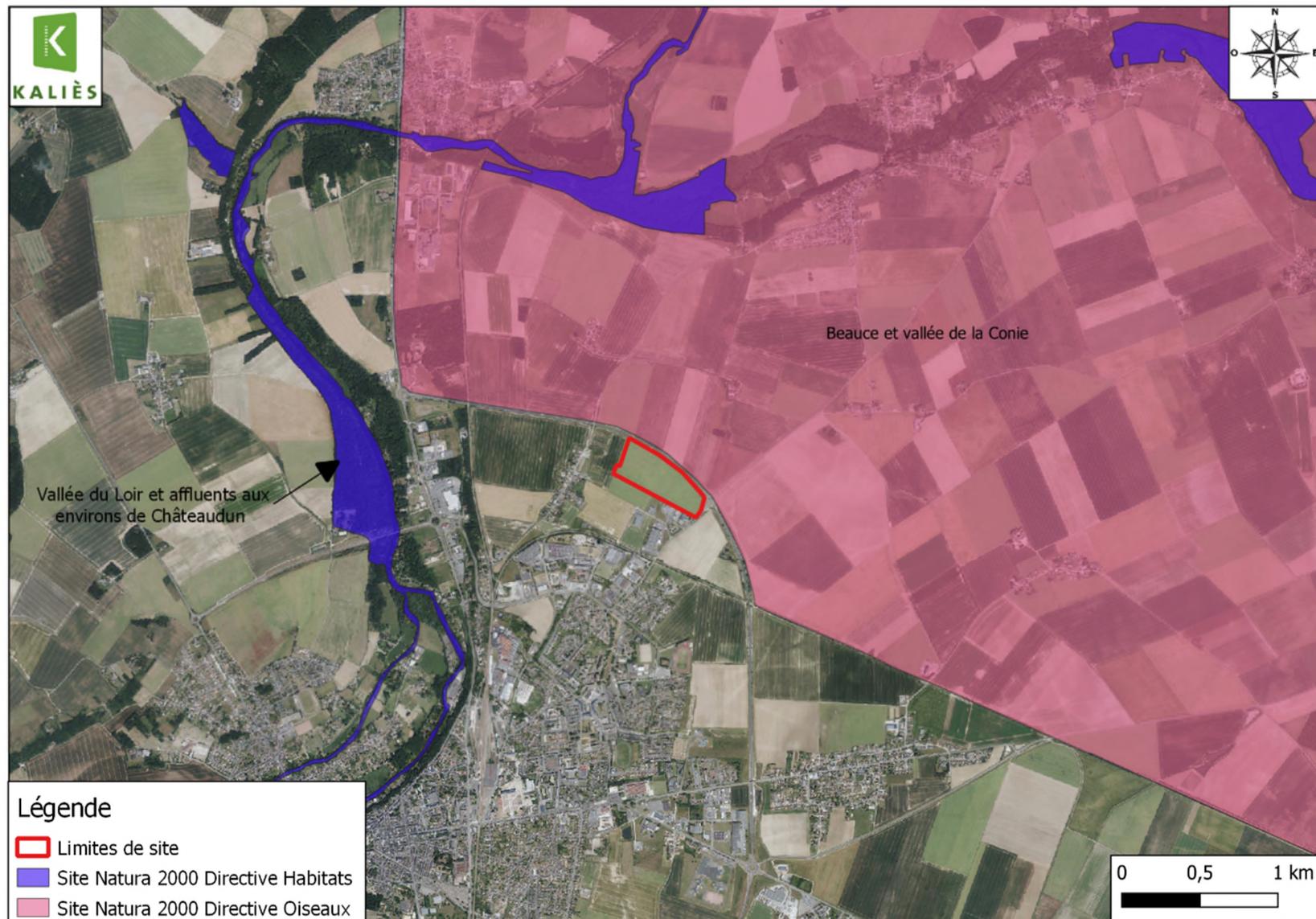
### I.1. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 PROCHES

Le projet n'est pas localisé à l'intérieur d'un périmètre Natura 2000. Néanmoins, celui-ci se situe à proximité de deux zonages Natura 2000, à savoir :

- La Zone de Protection Spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » ;
- La Zone Spéciale de Conversation « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun ».

Ces sites sont présentés sur la figure n° 1.

Figure 1. Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet



## I.2. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 PROCHES

### I.2.1 BEUCE ET VALLEE DE LA CONIE

Cette Zone de Protection Spéciale (ZPS) s'étend sur une superficie de 71 652 hectares, elle est traversée par les vallées de la Conie et pour une petite partie du Loir qui présentent à la fois des milieux humides et des pelouses sèches sur calcaire. Une zone de boisement d'environ 6 000 hectares est également présente.

Le centre de ressources Natura 2000 y recense 27 espèces d'oiseaux. Les classes d'habitats recensées se répartissent de la manière suivante :

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres arables	80%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
Forêts caducifoliées	6 %
Pelouses sèches, Steppes	6 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

### I.2.2 VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN

Cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC) s'étend sur une superficie de 1 310 hectares. Le Loir et ses affluents drainent le plateau céréalier de la Beauce et reposent à l'Est sur les calcaires de Beauce et à l'Ouest sur l'argile à silex sur craie.

Le centre de ressources NATURA 2000 recense 9 espèces au sein de 4 catégories différentes dans ce zonage comprenant :

- 2 espèces de poissons,
- 5 espèces de mammifères,
- 1 espèce d'amphibien,
- 1 espèce d'invertébrés.

Les classes d'habitats recensées sont au nombre de 8 et se divisent de la manière suivante :

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	26 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, tourbières	22 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18 %
Pelouses sèches, Steppes	18 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

## **I.3. QUALITE ET IMPORTANCE**

### **I.3.1 BEUCE ET VALLEE DE LA CONIE**

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (35-45 couples), alouettes (dont 15-30 couples d'Alouette calandrelle, espèce en limite d'aire de répartition), cochevis, bruants, Perdrix grise (population importante), Caille des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau et marais) et des pelouses sèches sur calcaire apporte un cortège d'espèces supplémentaire, avec notamment le Hibou des marais (nicheur rare et hivernant régulier), le Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) ainsi que d'autres espèces migratrices, le Busard des roseaux et le Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrants).

Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

### **I.3.2 VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN**

Cette ZSC présente des formations des eaux courantes remarquables sur les rivières de la Conie et de l'Aigre avec le Potamot de Berchtold et une mousse, la Fontinale. Ces rivières à débit très variable en étroite relation avec les variations de la nappe phréatique accueillent des formations des eaux calmes eutrophes. Les formations tourbeuses, de type neutro-alcalin, accueillent un cortège varié d'espèces protégées sur le plan régional : Marisque, Thélyptère des marais.

Localement, sur le réseau hydrographique, des sites favorables à la reproduction de poissons abritent des espèces comme le Chabot ou la Bouvière (inscrits à l'Annexe II de la directive Habitats).

Le site comporte un cortège de muscinées remarquables. Les prairies maigres abritent, selon l'humidité du sol, un cortège riche en Laïches et Oenanthes, ou en Oeillets des Chartreux et Scilles d'automne. Les massifs forestiers engendrent du fait de la variété des sols, une mosaïque de formations allant de la chênaie-hêtraie à Houx à la chênaie thermophile calcicole.

Les coteaux en exposition Nord présentent des chênaies charmaies sur pente ou en fond de vallon, riches en espèces. Des populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernent dans les galeries et les caves d'anciennes marnières.

## **I.4. VULNERABILITE DU SITE**

### **I.4.1 BEUCE ET VALLEE DE LA CONIE**

Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micro-mammifères, ...) et en couvert végétal.

### **I.4.2 VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN**

Le milieu est sensible à la fermeture des milieux marécageux, à l'eutrophisation des pelouses, à l'assèchement des marais liés à la baisse du niveau des nappes phréatiques.

## **II. ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES SITES NATURA 2000**

---

### **II.1. INCIDENCES EN TERMES D'EMPRISE**

Le site n'étant pas au droit d'une zone Natura 2000, il n'impactera pas l'emprise de cette dernière.

### **II.2. INCIDENCES LIEES AUX REJETS AQUEUX**

Les rejets aqueux produits par le site seront les suivants : eaux domestiques et eaux pluviales. Aucun effluent industriel ne sera produit.

Les eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau collectif de la communauté de communes du Grand Châteaudun. Une convention de déversement sera établie.

Les eaux pluviales de voiries seront collectées par un réseau distinct des eaux de toiture et seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures. L'ensemble des eaux pluviales sera collecté, tamponné puis rejeté au réseau d'eau pluviales de la communauté de communes du Grand Châteaudun. L'étude de gestion des eaux pluviales est présentée en pièce jointe n°9.

Les eaux pluviales du bassin versant amont qui transitent actuellement par le site seront récupérées par un fossé qui permettra le contournement du site et leur rejet au même point qu'actuellement.

En cas d'incendie, un bassin étanche et isolé de 1 600 m<sup>3</sup> récupérera les eaux polluées.

Il n'y aura donc pas de connexion liée aux rejets aqueux de l'exploitant entre le site et les zones Natura 2000.

### **II.3. INCIDENCES LIEES AUX REJETS ATMOSPHERIQUES**

Le site n'aura pas de chaudière. Les émissions en phase exploitation seront seulement liées au trafic. Ces dernières restent mineures par rapport au trafic existant sur les routes environnantes (voir II.5). Les poids lourds seront conformes aux réglementations en vigueur.

### **II.4. INCIDENCES LIEES AUX EMISSIONS SONORES**

Les sources de bruit sur site seront liées à la circulation des poids lourds, au fonctionnement des groupes frigorifiques et centrales de traitement d'air qui seront localisés en toiture extérieure au-dessus des locaux techniques.

La distance entre ces sources de bruit et la zone Natura 2000 est suffisante pour justifier l'absence d'impact sur la zone Natura 2000, notamment dans la mesure où la route nationale 10, elle-même source de bruit, est présente entre le projet et la zone Natura 2000 la plus proche.

### **II.5. INCIDENCES LIEES AU TRAFIC**

L'activité du site générera un trafic d'environ 50 poids lourds et 270 véhicules légers par jour. L'amplitude horaire des livraisons par poids lourds s'étendra sur une amplitude horaire de 7h à 18h.

Les données du comptage routier de 2019 réalisé sur la portion de la nationale 10 qui passe en bordure de site sont les suivantes : 7 199 véhicules dont 2 210 poids lourds.

Les véhicules liés à la future activité du site entraînent une augmentation de 4 % du trafic global et de 2,2 % du trafic lié aux poids lourds. L'incidence de l'activité du site sur le trafic de la nationale 10 est donc faible.

## **II.6. INCIDENCES SUR LES HABITATS, LA FAUNE ET LA FLORE**

Le projet n'occasionnant pas d'effet d'emprise ni de coupure sur les sites NATURA 2000, il n'a pas d'incidence directe sur les habitats de ces zones.

## **III. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

---

Au regard des caractéristiques du site et de son éloignement aux sites Natura 2000 les plus proches, le projet EMILE n'est pas susceptible de porter atteinte à l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 proches.